AmiEs de la Terre de Québec

Mémoire rédigé dans le cadre de la
Consultation publique sur le concept préliminaire du projet d'Agro-parc

Par le comité d'écriture des AmiEs de la Terre de Québec

Déposé auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du gouvernement du Québec (MAPAQ)

Le 24 mai 2024

Table des matières

CONSIDÉRATIONS TRANSVERSALES ET RECOMMANDATIONS **2**

1. Privilégier un projet nourricier 2
2. Mettre en place une gouvernance participative 5
3. Déployer des mesures d'accessibilité qui soient écologiques et pensées pour tous.tes, sans exception 8

Annexe **10**

Les AmiEs de la Terre de Québec
Centre culture et environnement Frédéric-Back
870, de Salaberry, local 210
Québec (Québec) G1R 2T9
Tél. : 418 524-2744
mobilisation@atquebec.org

CONSIDÉRATIONS TRANSVERSALES ET RECOMMANDATIONS

La présente consultation est l'occasion, pour les AmiEs de la Terre de Québec, de s'interroger sur les visées de l'Agro-parc tel que présenté dans le Concept préliminaire. Selon nous, trois considérations devraient être transversales au projet d'Agro-parc. Celles-ci correspondent aux recommandations que nous souhaitons soumettre au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

1. Privilégier un projet nourricier

L'accessibilité à des aliments frais de proximité est un enjeu majeur de santé publique et environnementale. En ce sens, l'approvisionnement en aliments locaux doit être privilégié. « Alors que notre système agroalimentaire favorise l'importation d'aliments de partout à travers le monde et que les agriculteurs ont un accès difficile aux tablettes d'épicerie, les produits locaux gagnent en popularité. En parallèle, à peine la moitié des adultes québécois mange assez de fruits et de légumes (Statistique Canada, 2008) et les problèmes de santé publique liés au mode de vie comme l'obésité, le diabète de type 2 ou les maladies cardiovasculaires s'amplifient (Statistique Canada, 2012) ».[1]

Ainsi, l'accès aux produits agricoles de l'Agro-parc est fondamental si l'on vise l'accroissement de l'autonomie alimentaire du Québec tel qu'indiqué dans l'orientation *Services aux citoyens et à la communauté* du Concept préliminaire. Selon Équiterre, « les aliments de nos tablettes d'épicerie ont voyagé en moyenne 2 500 km, alors même que le Québec compte plus de 29 000 fermes. En consommant les produits cultivés près de chez nous et de saison, on réduit les distances et donc les impacts négatifs du transport sur l'environnement »[2]. Or, le Concept préliminaire n'indique pas clairement ce qui sera mis en place pour rendre accessibles les produits alimentaires de l'Agro-parc à tous.tes les citoyen.ne.s (et pas seulement à ceux.elles qui auront la possibilité de se rendre à l'Agro-parc). Ainsi, pour encourager la consommation locale des produits agricoles cultivés à l'Agro-parc et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport des aliments sur de longues distances, nous suggérons de mettre en place des points de chute à divers endroits à travers la ville de Québec. L'accès aux produits agricoles de l'Agro-parc contribuerait alors à la sécurité alimentaire de la région ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques.

---

[1] Anne-Marie LEGAULT, « Circuits courts et alimentation », *Démarches territoriales de développement durable*, [en ligne], https://demarchesterritorialesdedeveloppementdurable.org/circuits-courts-et-alimentation/ (Consulté le 24 mai 2024)

[2] ÉQUITERRE, « Pourquoi manger local ? », *Archives*, Équiterre, [en ligne], https://archives.equiterre.org/sites/fichiers/divers/fiche_pourquoimangerlocal.pdf (Consulté le 22 mai 2024)

Dans le Concept préliminaire, on stipule aussi que celui-ci « reposera sur un concept rassembleur consacré à une agriculture novatrice, durable, créatrice d'emplois et génératrice d'investissements » et qu'« il reflètera la volonté du gouvernement de faire rayonner l'agriculture innovante dans toutes les régions, sur le chemin d'une autonomie alimentaire accrue pour le Québec » (p. 5). Tout au long de ce document, l'accent est mis sur l'innovation, la rentabilité économique et le rayonnement du Québec.

Dès les premières pages, on explique que :

> *Un parc d'innovation agricole est un espace dédié à la recherche, au développement et à la mise en œuvre de technologies et de pratiques novatrices dans le domaine de l'agriculture. Ces parcs sont souvent conçus pour encourager la collaboration entre les entreprises agricoles, les chercheurs, les entrepreneurs et les institutions académiques afin de stimuler l'innovation dans ce domaine. [...] Ils offrent un environnement propice à l'expérimentation, à la validation et au déploiement de nouvelles idées et technologies visant à améliorer la productivité, la durabilité et la rentabilité de l'agriculture. Ces parcs jouent un rôle crucial dans le développement de solutions innovantes pour relever les défis agricoles contemporains tels que la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles, la résilience aux changements climatiques et la réduction de l'empreinte environnementale de l'agriculture.* (p. 5)

La recherche de solutions aux enjeux énumérés ci-dessus est une intention louable. Cependant, faut-il rappeler que de nombreuses pratiques exemplaires existent déjà concernant de tels défis et que dans ces modèles, les terres agricoles en milieu urbain et périurbain servent d'abord et avant tout à fournir des aliments aux habitant.e.s de ces territoires ? Faut-il rappeler également que dans nombre de ces projets, des terres agricoles comme celles qui font l'objet de la présente consultation s'inscrivent dans une trame nourricière et forestière ?

Au Québec, l'insécurité alimentaire est passée de 12,7 % à 14,7 % en 2021[3]. Ceci, bien sûr, n'est pas étranger au contexte inflationniste mondial auquel nous sommes confronté.e.s :

> *Les données les plus récentes, soit celles de mars 2023, indiquent que, sur un an, les prix des aliments ont augmenté de 10,1 % au Québec. Lorsque l'on regarde plus précisément du côté des fruits et légumes frais, la situation est similaire. La hausse des prix sur un an a été de 11,7 %.*
>
> *Cette forte inflation n'est pas sans conséquence. Les ménages moins fortunés ont plus de difficulté à absorber la montée des prix avec leurs budgets. Ils sont contraints de faire des compromis sur leurs dépenses en alimentation. La quantité, la qualité et la variété des aliments achetés peuvent donc être affectées par ces hausses de prix. En résulte de l'insécurité alimentaire dans plusieurs ménages. Ces situations peuvent ensuite entraîner des répercussions majeures sur la santé et le bien-être des personnes et, en*

[3] François FOURNIER et Geoffroy BOUCHER (2023), *L'insécurité alimentaire en hausse au Québec*, site web de l'Observatoire québécois des inégalités, [en ligne], https://observatoiredesinegalites.com/linsecurite-alimentaire-en-hausse-au-quebec/ (Consulté le 20 mai 2024)

corollaire, sur le système de santé. C'est pourquoi il est fondamental de s'intéresser au problème de l'insécurité alimentaire, en particulier dans le contexte inflationniste actuel.[4]

L'innovation et la recherche sont-elles nécessaires pour parvenir à l'autonomie alimentaire ? Quelle genre de nouveauté attend-t-on de voir émerger avant de déployer un véritable système alimentaire territorialisé qui servirait d'abord et avant tout les intérêts des citoyen.ne.s ? La production de fruits et légumes frais et de qualité à l'intention des citoyen.ne.s de Québec, notamment ceux.elles qui n'ont pas accès (ni physiquement, ni économiquement) à de tels aliments, ne devrait-elle pas primer sur l'expérimentation ? Le projet d'Agro-parc ne devrait-il pas faire partie d'un vaste plan nourricier pour la ville de Québec ?

À l'heure actuelle dans le monde, de nombreuses régions ont mis toute leur énergie au développement d'une ceinture verte maraîchère et forestière autour d'agglomérations urbaines et de noyaux villageois au bénéfice des personnes qui y vivent. Or, on ne parle pas dans ce cas d'innovation puisque certaines villes ont commencé à déployer de telles ceintures vertes il y a plus d'un siècle ! Le Québec n'est pas en avance, il est même très en retard, et ce, que l'on parle de sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles, de résilience aux changements climatiques ou de réduction de l'empreinte environnementale de l'agriculture (en référence à la p. 5 du Concept préliminaire).

Autour de Strasbourg (France) par exemple, qui compte 291 313 habitant.e.s (487 063 habitants pour l'agglomération en 2021), se trouve une ceinture verte de 17 kilomètres de long et 600 mètres de large qui couvre une surface de 800 hectares. On y trouve notamment 4 800 jardins familiaux. Cette ceinture verte est née en 1922 grâce à une loi désignant une vaste zone non constructible.[5]

Plus près de chez nous, la Ceinture de verdure de l'Ontario (*Ontario's Greenbelt*) a été créée en 2005 pour protéger les terres agricoles, les forêts, les milieux humides et les bassins versants dans le Golden Horseshoe, vaste région populeuse du sud de l'Ontario qui englobe le Grand Toronto et le Niagara. Cette ceinture verte compte 809 371 hectares de territoire protégé, composé à 40 % de terres agricoles où l'on trouve 4 782 fermes.[6]

Les ceintures vertes ont d'abord été créées pour freiner l'étalement urbain, mais par la suite, la dimension nourricière a été ajoutée à ce concept d'aménagement qui semble tout indiqué pour les Terres des Sœurs de la Charité.

Par ailleurs, le Concept préliminaire fait référence à des pratiques agricoles durables. Or, on ne peut parler d'agriculture sans parler d'alimentation et encore mieux, de système

---

[4] Félix BÉLANGER (2023), « En bref : l'insécurité alimentaire au Québec », *Première lecture. Recherche et analyses de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec*, site web de l'Assemblée nationale du Québec, [en ligne], https://premierelecture.bibliotheque.assnat.qc.ca/2023/05/10/en-bref-linsecurite-alimentaire-au-quebec/ (Consulté le 20 mai 2024)

[5] Documents « La ceinture verte de Strasbourg : les origines 1700-1935 » et « La ceinture verte de Strasbourg : développements contemporains 1950-2022 », dans VILLE DE STRASBOURG, *La Ceinture verte de Strasbourg*, site web de la Ville de Strasbourg, [en ligne], https://www.strasbourg.eu/ceinture-verte-strasbourg (Consulté le 20 mai 2024)

[6] Greenbelt Foundation, *Ontario's Greenbelt*, site web de la Greenbelt Foundation [en ligne], https://www.greenbelt.ca/learn (Consulté le 21 mai 2024)

agroalimentaire. Ainsi, nous sommes d'avis qu'un système agroalimentaire durable (à entendre dans la perspective de la viabilité, donc du respect fondamental de la vie sous toutes ses formes, et ce, dès maintenant et pour les générations futures) doit répondre aux critères suivants :

- « une alimentation accessible à tous.tes, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains ;
- un système qui préserve l'environnement, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité ;
- une alimentation qui s'appuie au niveau local, national et international sur des modes de production agricole durables, assurant un revenu équitable pour les producteur.trice.s, et préservant le tissu rural [et urbain] et le développement local »[7].

Le Concept préliminaire semble inscrire le projet d'Agro-parc dans un système alimentaire territorialisé (p. 18). Nous sommes d'accord, mais précisons qu'un système alimentaire territorialisé (SAT) est « un ensemble cohérent et à gouvernance participative territoriale composé de filières agroalimentaires durables localisées dans un espace géographique de dimension régionale », pour reprendre la définition éloquente de Jean-Louis Rastoin, entre autres fondateur et conseiller scientifique de la chaire UNESCO en Alimentations du monde (Rastoin, 2015, *Journal Resolis*)[8]. « Il concerne des actions de tous les maillons de la chaîne agroalimentaire, de la production à la consommation »[9]. Les circuits courts sont l'une des composantes des SAT (mais pas la seule) et sont une manifestation de la reterritorialisation de l'alimentation[10].

Ainsi, nous sommes fermement convaincus que la qualité nourricière du projet doit être mise à l'avant-plan et servir à structurer un tel système alimentaire territorialisé.

2. Mettre en place une gouvernance participative

Dans la section précédente, nous avons fait référence à l'inclusion de l'Agro-parc dans un système alimentaire territorialisé (SAT). Sachant que ce système place la gouvernance participative territoriale comme l'une de ses composantes fondamentales, quelle place occupe-t-elle réellement dans le projet d'Agro-parc ? Les organisations de la société civile et les citoyen.ne.s y ont-ils leur juste place ?

Selon la définition de Borrini-Feyerabend, la gouvernance participative « mise sur la complémentarité des parties prenantes et vise l'équilibre entre leurs multiples intérêts particuliers, dans le but d'atteindre la solution optimale relevant du bien commun »[11]. Une autre

---

[7] AVISE, « Alimentation durable et systèmes alimentaires territorialisés », dans *Alimentation durabl*e, site web d'Avise, [en ligne], https://www.avise.org/developper-mon-activite/selon-mon-secteur/alimentation-durable?nid=4139 (Consulté le 20 mai 2024)
[8] *Idem*.
[9] *Idem*.
[10] *Idem*.
[11] Grazia BORRINI-FEYERABEND (1997), *Gestion participative des aires protégées: l'adaptation au*

définition, celle de Le Loarne-Lemaire et Noël-Lemaître, affirme que « la gouvernance participative instaure un terrain favorable aux nouveaux mécanismes et pratiques qui garantissent le partage de pouvoir et la prise de décision entre les différents acteurs de l'organisation. Elle met en lumière la complémentarité des parties prenantes et la conciliation de leurs intérêts dans une démarche optimale d'un bien-être commun »[12].

À partir de ces définitions, nous croyons qu'un modèle de gouvernance participative implique la participation active des citoyen.ne.s et des organismes communautaires dans le processus décisionnel. Il s'agit d'une approche inclusive et démocratique qui permet aux gens d'avoir leur mot à dire sur les questions qui les concernent. En incluant donc les organismes communautaires et les citoyen.ne.s dans les réflexions, cela conduit à des décisions plus éclairées, plus justes et plus durables. La gouvernance participative peut également contribuer à renforcer la confiance entre les citoyens et les gouvernements, et à créer des communautés plus saines et plus dynamiques.

Dans le même ordre d'idées, selon les participant.e.s à la démarche collective citoyenne, dont fait parti les AmiEs de la Terre de Québec, concernant l'Agro-Parc, voici les éléments centraux qui ont été votés lors des assemblées et qui définissent le critère de la démocratie participative (voir la présentation des cinq critères en annexe) :

1. À toutes les étapes (conception, réalisation, pérennisation, transformations), organiser la gestion et le fonctionnement de façon à permettre la participation de tous aux décisions et aux opérations.
2. Assurer une place importante aux agriculteur.rice.s dans le mode collectif de prise de décisions, en particulier les petit.e.s producteur.rice.s et la relève agricole.
3. Faire des efforts particuliers pour donner une voix à tous auprès de toutes les instances et pour encourager et favoriser la participation citoyenne à tous les niveaux.
4. Adopter et mettre à jour un mode de gestion collectif basé sur une réflexion portant sur les différents modèles de gestion inspirée des initiatives à Québec et dans le monde. Utiliser les ressources existantes pour entreprendre, gérer et décider collectivement.

Ainsi, soulignons la place importante que doit occuper la participation des citoyen.ne.s et des organisations de la société civile, aux côtés des acteurs gouvernementaux, institutionnels et privés, dans le système décisionnel. Toutefois, selon les éléments présentés lors de la consultation publique virtuelle du 25 avril dernier, il semble que les citoyens.ne.s ne seront pas consultés dans cette toute première réflexion portant sur la constitution du modèle de

---

contexte, Série sur les politiques sociales, Gland (Suisse), Union internationale pour la conservation de la nature, [en ligne], https://www.iccaconsortium.org/wp-content/uploads/2017/07/CMPA-Tailoring-Fr.pdf (Consulté le 23 mai 2024)

[12] Séverine LE LOARNE-LEMAIRE et Christine NOËL-LEMAITRE (2014), « La coopérative, une organisation favorisant le besoin d'enracinement des salariés. Réflexions à partir d'une lecture de la philosophie de Simone Weil », *La Revue des Sciences de Gestion*, Vol. 269-270, p. 93-100. Cité dans : Meriem YOUNES, Lamia HECHICHE SALAH et Mourad TOUZANI (2016), « Gouvernance participative et nouvelles pratiques managériales dans un contexte postrévolutionnaire : cas des entreprises sociales tunisiennes », *Management & Avenir*, Vol. 8, N° 90, p. 178, https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2016-8-page-175.htm (Consulté le 23 mai 2024)

gouvernance pour le projet d'Agro-parc[13]. Déjà, nous constatons une importante faiblesse au regard de la volonté du MAPAQ de privilégier la coconstruction. Une réelle coconstruction de projet se veut un processus inclusif, et ce, à toutes les étapes de l'échéancier, y compris lors de la création du modèle de gouvernance. Sinon, comment feront les citoyens.ne.s pour défendre leur voix autour de la table ?

Un autre élément souligné lors de cette même assemblée virtuelle nous préoccupe au regard de la composition de la gouvernance. En effet, il a été mentionné que cette dernière s'exécutera, à la suite de la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL), sous trois paliers principaux : un comité scientifique, un conseil d'administration et une direction exécutive (permanence). Nos inquiétudes reposent davantage sur le choix d'un comité scientifique qui aura, entre autres, comme mandat de conseiller sur les aspects techniques liés à la recherche et au développement agricole. En fait, nous ne remettons pas en question la pertinence de ce comité, mais bien l'absence d'autres comités tout aussi importants. Considérant que le projet porte six grandes orientations et que ce comité scientifique semble en représenter seulement deux (Innovation et recherche ; Agroenvironnement et luttes contre les changements climatiques), nous jugeons qu'il est essentiel d'ajouter deux comités servant à représenter les quatre autres orientations. Ceci assurerait un équilibre à travers les priorités, les enjeux et les solutions traités au fur et à mesure de l'avancement du projet et donc, répondrait à certaines des critères d'une gouvernance participative. Ainsi, nous vous proposons l'ajout d'un comité « Relève et enseignement des savoirs patrimoniaux et autochtones » pour représenter l'aspect éducationnel et un comité « Alimentation et services aux citoyens » pour représenter l'aspect nourricier et d'accessibilité. Cet ajout renforcerait assurément le respect des orientations à travers l'évolution du projet et éviterait le délaissement d'éléments importants qui préoccupent et concernent les citoyens.ne.s.

Finalement, un dernier aspect nous amène à questionner l'équilibre dans le type de gouvernance annoncé : le financement. Il a été précisé, toujours lors de la consultation publique du 25 avril, que le financement de l'Agro-parc proviendra de fonds publics, mais également de fonds privés[14]. La privatisation de fonds soulève de nombreux questionnements : Quelle en sera la proportion ? Y aura-t-il des critères de sélection des entreprises ? Une charte de valeurs et de règlements leur sera-t-elle imposée ? Quels seront leurs bénéfices ? Comment assurer que leur investissement ne leur fournira pas de droit supplémentaire au sein de la gouvernance ? Le MAPAQ a d'ailleurs précisé, à cette occasion, qu'il désirait mettre en place « une structure de gouvernance axée sur la collaboration, le partenariat, les responsabilités partagées et la transparence dans la gestion et le développement de l'Agro-parc ». Dans ce cas, quelles seront les mesures mises en place pour respecter cette volonté auprès des financeurs du privé ? Nous savons pertinemment qu'en incluant des fonds privés, cela implique, d'une quelconque façon, un pouvoir décisionnel provenant du privé dans la structure. Quelles en seront les limites ? Ces

[13] MAPAQ (2024), « Agro-parc : présentation du concept préliminaire » [par visioconférence, tenue le 25 avril], *Projet d'Agro-parc sur les terres des Sœurs de la Charité à Québec : prononcez-vous !*, site web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation, gouvernement du Québec, [en ligne], https://consultation.quebec.ca/processes/agro-parc/f/331/?locale=fr (lien vers la vidéo : https://youtu.be/Vnk4mUMyofM) (Consulté le 24 mai 2024)
[14] MAPAQ (2024), *op. cit*.

éléments, encore trop peu spécifiés, ont un impact direct sur l'avenir et le développement de l'Agro-parc. Toutes ces questions légitimes méritent d'être clarifiées et explicitées auprès de la population.

3. Déployer des mesures d'accessibilité qui soient écologiques et pensées pour tous.tes, sans exception

La forme que prendra l'accès physique au site demeure imprécise dans le Concept préliminaire. Nous félicitons la mention des jardins collectifs et des banques alimentaires, mais il faudra développer et préciser ces idées au fur et à mesure que le projet se concrétise. Pour d'autres idées, par exemple l'inclusion de sentiers dans l'aménagement de l'Agro-parc, il reste à déterminer la logistique pour les implanter sans perturber les projets agricoles.

De même, qui dit accès dit transport. Le projet tient-il compte de l'impact écologique du transport vers l'Agro-parc ? Le Concept préliminaire fait mention du transport actif, mais quelles infrastructures seront mises en place à cet effet ? Des pistes cyclables, des stationnements pour vélos, des stations de recharge pour les vélos électriques ? De plus, il serait irréaliste de penser que le transport actif sera suffisant pour accueillir la totalité des citoyen.ne.s qui souhaitent bénéficier d'un accès à l'Agro-parc. Il serait prudent d'assurer un accès par transport collectif (RTC) ainsi que des espaces de stationnement pour les véhicules, bien qu'il soit préférable de limiter le plus possible la portion du terrain réservée à ces derniers. Et a-t-on pensé aux citoyen.ne.s en situation de précarité ou de pauvreté ? L'accès physique au site est-il pour tous.tes et des moyens adéquats seront-ils mis en œuvre pour s'en assurer ? Le projet d'Agro-parc incluera-t-il une politique solide en matière de Justice Équité Diversité Inclusion (JEDI) ?

Par ailleurs, étant donné la fonction éducative prévue dans le Concept préliminaire, l'abordabilité, voire la gratuité, devrait faire partie des éléments à considérer fortement. En effet, le projet d'Agro-parc a-t-il une vocation universelle ? L'universalité de l'accès est-elle comprise dans toutes ses dimensions, à la fois physique, économique, sociale et culturelle ? Le Concept préliminaire souligne bien l'idée de formation pour les agriculteur.rice.s, mais il insiste moins sur la formation citoyenne. Bien que certaines activités puissent être réservées à la relève agricole, il ne faut pas négliger l'opportunité d'offrir des formations ouvertes à tous.tes, par exemple des ateliers de jardinage, de cuisine, de permaculture ou d'élevage de petits animaux ainsi que des activités de partage de ressources et de connaissances, par exemple l'échange de semences et la distribution de plants. Pour offrir ces activités, il serait envisageable de solliciter le plus possible l'implication d'organismes communautaires et de déployer, dans la ville, des espaces offrant de tels services en partenariat avec l'Agro-parc. Ce type d'activités contribuerait à l'autonomie alimentaire et à la santé de la communauté ainsi qu'à l'implication des citoyen.ne.s dans le projet d'Agro-parc.

Finalement, si le projet vise, dans son principe de pluralité des pratiques et d'intégration, « un site permettant l'essor d'une multitude de projets et la cohabitation d'une variété de modèles agricoles assurant ''l'inclusion'' de la population et de la communauté qu'il dessert » (Concept

préliminaire, p. 8), il faut s'assurer que les citoyen.ne.s soient informés des divers projets qui qui y sont déployés. Cela leur permettra de participer activement au développement et à la gouvernance de l'Agro-parc. Un.e citoyen.ne informé.e est un.e citoyen.ne impliqué.e ! La circulation de l'information devra se baser sur une stratégie de communication prenant en compte le profil varié de la population, et ce, dans une perspective, encore ici, de Justice Équité Diversité Inclusion (JEDI). Entre autres, cette information pourrait comprendre une description des projets en cours, des invitations à prendre part à des activités ponctuelles (par exemple des corvées, du glanage, etc.), des possibilités d'implication dans les instances de gouvernance participative, les critères de sélection pour les projets choisis, la publication de tests de sol ou autres preuves visant à mesurer le respect des principes de protection de l'environnement en vigueur à l'Agro-parc, etc.

Annexe

Cinq critères pour un projet viable, élaborés lors des assemblées de la démarche collective et citoyenne en lien avec l'Agro-parc